



Construire contre la maison du voisin

Par **nathalie cholley_old**, le **02/06/2007** à **17:59**

Bonjour,

Nous faisons construire une maison. Celle-ci est adossée à la maison du voisin. En hauteur, elle dépassera celle-ci.

Le voisin a refait son toit dernièrement et a fait déborder d'environ 10 cm les tuiles de son mur de manière à ce que ce débordement dépasse la limite de son terrain.

Notre construction étant plus haute que son toit, il convient de ramener ses tuiles - pour une partie au moins - au raz de son mur.

Qui doit supporter les frais de cette modification ?

Merci de votre conseil.

Nathalie CHOLLEY.

Par **Jurigaby**, le **02/06/2007** à **18:27**

Bonjour.

C'est lui qui est en tord, c'est donc lui qui paye..

Cdt.